



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pollution électromagnétique

Question écrite n° 18614

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le risque d'exposition prolongée aux champs électromagnétiques des élèves dans le cadre du plan de numérisation des écoles. Il reconnaît l'importance de lutter contre la fracture numérique et l'apport que peut représenter l'outil informatique en termes de pédagogie. Néanmoins, il ne faudrait pas que le développement du numérique engendre un impact négatif sur la santé des élèves. En effet, depuis les années 1990, les systèmes de communication sans fil connaissent un essor important : téléphone portable, 3G, Wifi, WIMAX, et depuis peu, déploiement de la 4G. Ce développement suscite des interrogations au sein de la population, que ce soit de la part d'habitants, de différentes associations spécialisées qui se sont saisies de cette question ou encore de la communauté scientifique. Il existe aujourd'hui des doutes sur l'innocuité du Wifi et de manière plus générale sur les effets sanitaires dus à une exposition aux champs électromagnétiques. C'est pourquoi, il souhaiterait connaître les mesures qui accompagneront le plan de numérisation des écoles afin de limiter les effets indésirables, comme par exemple exiger l'installation des émetteurs Wifi existants hors des salles fréquentées par les élèves ou recommander l'installation de réseaux internes filaires au lieu du Wifi.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18614

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1739

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)